Abandonnez l'usage du gaz qui occasionne des explosions terribles. Brûlez du Pétrole qui vaut quatre fois moins cher à cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.
De préférence demandez les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord à Wasquehal Electricine et étoile du Nord.

TOURCOING

Le projet de sectionnement

DU CANTON NORD

Nous recevons de M. Vincent, conseiller d'arrondissement, auteur du vœu en faveur d'un sectionnement du Canton-Nord, la lettre suivante :

Mouveaux, 26 décembre 1894.

Monsieur le Rédacteur, de l'Avenir Roubaix-Tourcoing,

Au moment où l'enquête sur le projet de *sectionnement du Canton-Nord de Tourcoing* est terminée, je crois de mon devoir de sortir de la réserve que je m'étais imposée jusqu'ici.

En formulant au Conseil d'arrondissement le vœu que chacun connaît, je déclare qu'il n'entrait nullement dans ma pensée de déplaire aux habitants de Tourcoing ni à ceux des communes rurales qui devaient, d'après mon projet, former un troisième canton. Ne possédant pas les renseignements nécessaires pour faire un sectionnement étudié, c'est plutôt le principe que j'ai voulu poser, estimant que la question serait reprise plus tard *et résolue au mieux des intérêts de la ville* de Tourcoing et des communes d'Halluin, Bousbecques, Linselles et Roncq.

Or, il est indéniable que la population des deux cantons de Tourcoing atteindra au prochain recensement le chiffre de 125 à 130,000 habitants et qu'elle aura droit à une représentation plus forte tant au Conseil d'arrondissement, au Conseil général et à la Chambre des députés, que celle qu'elle a eue jusqu'ici. Il suit donc de là que la division des deux cantons de Tourcoing en trois s'impose, et comme les élections cantonales ont lieu l'an prochain au mois de juillet, il est tout naturel que l'on procède au sectionnement avant cette époque afin que les conseillers élus pour six ans ne soient pas exposés à exercer leur mandat d'une façon incomplète.

Le principe du sectionnement étant démontré, j'estime que mon projet peut, si cela est reconnu nécessaire, subir des amendements que j'accepte à l'avance.

Mon vœu, tel que je l'ai présenté au Conseil d'arrondissement étant l'objet de nombreuses protestations, je déclare me rallier absolument aux vues des habitants de Tourcoing, sauf à régler la question de détail, c'est-à-dire la limite exacte des trois cantons en ville. Et pour mieux prouver encore mon ardent désir de voir cette affaire se terminer à la satisfaction générale, j'ajoute que j'accepte en principe la diminution du canton-Sud pour la partie urbaine.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

V. VINCENT,
Conseiller d'arrondissement.

Cette lettre très explicite, très catégorique de l'auteur du vœu, arrive bien à point pour réduire à néant certaines insinuations plus ou moins malveillantes formulées par quelques-uns de nos confrères.

C'est ainsi que nous aurons à nous occuper dans un prochain numéro d'une longue dissertation publiée dans le *Journal de Roubaix* d'hier.

LE MARCHÉ A TERME

Une nouvelle réunion de négociants en laines de Tourcoing-Roubaix. — Le compte-rendu de la Commission nommée dans la première séance.

La commission nommée le 6 octobre dernier, à la suite d'une réunion de négociants en laine pour examiner la question terme, avait convoqué hier, à 4 h. 1/2 à l'Hôtel du Cygne le négoce de Roubaix-Tourcoing pour rendre compte des démarches qu'elle avait faites.

Prennent place au bureau : MM. Salembier président, Liagre, Joseph Cau, Leroux-Dennel, Toulemonde Delemasure. M. Liagre lit un très long rapport sur tout ce que fait la Commission. Le premier soin de celle-ci a été de s'aboucher avec les membres des Chambre de commerce des deux villes, qui toutes deux ont été unanimes à reconnaître que le marché à terme avait malheureusement ouvert les portes au jeu et à la spéculation. La Chambre de commerce d'Avesnes allant plus loin, a même, dans une délibération rendue publique, donné un avis favorable à la complète suppression de ce marché. Les allemands eux-mêmes reconnaissant son utilité, ont formé un syndicat pour protester contre l'achat des filières provenant du terme.

En résumé : beaucoup d'affaires inscrites, mais bien peu de livrées à la consommation ; crédit de nos places diminué à l'étranger, et de nos producteurs chez les banquiers, tel est le résultat de l'établissement du marché à terme.

Le rapporteur, au nom de la Commission, arrive aux conclusions suivantes :

1 Vente à la corbeille ;
2 Suppression du type A B (Australie) ;
3 Durée des opérations diminuée à quatre mois ;
4 Changement du type actuel en un type irréductible ;
5 Impôt de 0,05 au kilog sur les affaires SPÉCULATIVES faites au terme.
6 Rien que des affaires réelles et *consommées*.

Le terme serait alors le reflet exact de la situation établie selon l'offre et la demande.

Pour répondre à ces conclusions, M. Ed. Delahousse demande la parole pour démontrer que sans le secours du terme les cours auraient encore baissé davantage ; que, par conséquent, le marché à terme n'est pas la cause de la crise terrible que nous traversons. Pour lui, le mal provient d'une production exagérée et continue d'un stock considérable qui ne trouve pas de débouchés suffisants. M. Delahousse ne parvient pas à convaincre l'auditoire ; sur la demande de la commission, il renvoie à celle-ci les considérations qu'il a émises.

A la question de M. Salembier qui demande si l'assistance continue sa confiance à la commission, on répond affirmativement à une très grande majorité. L'assemblée opte ensuite pour la suppression du terme plutôt que pour la réglementation et nomme deux nouveaux membres à adjoindre à la commission : MM. Mathon-Bertrand pour Roubaix et Hippolyte Scalabre pour Tourcoing.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Les Cantines Scolaires. — L'adjudication des fournitures

Hier à 3 heures après-midi a eu lieu à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Masure-Six assisté de MM. Ducoulombier, Lemaire, conseillers municipaux et en présence de MM. Bulté, receveur municipal, et Hennau, chef du bureau des écoles et l'adjudication en 5 lots sur soumissions cachetées des fournitures nécessaires au fonctionnement des Cantines Scolaires pendant l'année 1895.

1er lot. Viande de bœuf ou de vache, 2,500 kilos sur la mise à prix de 1,68 le kilog, soit 4,100 fr.

Gras de bœuf fondu 800 kilogs à 1 fr. 1.320 fr.

Trois soumissionnaires : MM. Delgatte, rabais 6 0/0; Paul Maillait au prix de 1,65 le kilog; Henri Delvoye, adjudicataire au rabais de 11 0/0.

2e lot, saucisses 660 kilos à 2 fr. le kilos : 1.320 fr. soumissionnaires : MM. Henri Dufermont rabais 0 50 c. 0/0; Leplat Desmettre, adjudicataire à 11 0/0.

3e lot, pommes de terre, dites de Lesquin, 37.000 kilos, 8 fr. les cent kilos ; Carottes, 4.500 kilos, à 9 fr. les cent kilos ; Navets,1000 kilos, à 5 fr. les cent kilos ; oignons 1,000 k. à 26 fr. les cent kilos, au total : 3.675 fr.

Il ne s'est présenté aucun soumissionnaire pour ce lot, ce qui peut au moins paraître singulier.

4e lot. — Haricots 40 hectolitres à 33 francs pois cassés 10 hectolitres à 50 fr. ; riz 10 hectolitres à 40 fr. ; sel kilos à 0,175 le kilo ; cassonnade 40 kilos à 1 franc ; farine 150 kilos à 0,40 ; margarine 450 kilos à 1,40 ; poivre 20 kilos à 4.50 ; saindoux 450 kilos à 1,50. Au total, 3940 fr.

Trois soumissionnaires : MM. Santerne 10 0/0 ; Lecat 15,55 0/0 ; Planckaert-Destombes, adjudicataire au rabais de 19,75 0/0.

5e lot, lait pur de 1re qualité : 9,000 litres à 0,20 le litre, 1,800 fr. M. Alphonse Duthoit s'est seul présenté et a soumissionné au rabais de 10 o/o.

Un vol audacieux

Mardi soir vers 9 heures en rentrant à leur domicile, rue Neuve-de-Roubaix, 130, les *époux Verhelle constatèrent avec effroi* qu'un malfaiteur se trouvait dans la véranda. Au même moment le voleur brisa à coups de poing plusieurs vitres et passa par l'ouverture ainsi pratiquée puis escalada le mur de la cour et réussit ainsi à s'échapper. Dans la salle à manger, une armoire avait été fracturée et le voleur avait enlevé une montre en or, une bague et des boucles d'oreilles.

Pour pénétrer dans la maison, le malfaiteur avait soulevé les volets métalliques dont les fenêtres sont garnies, mais qui n'étaient pas ancrés à la base ; il avait ensuite brisé un carreau et fait jouer l'espagnolette, après quoi il n'eût plus qu'à enjamber l'appui. Mais c'est égal, on reste déconcerté en présence d'un méfait commis en pleine soirée, dans une rue aussi fréquentée que la rue Neuve-de-Roubaix.

Une dévoyée

La police a arrêté hier, sous prévention de vol d'un litre de genièvre au préjudice de ses patrons, Julie Labart, 21 ans, servante chez les époux Déplechin, cabaretiers, rue de Belle-Vue.

Cette jeune fille fut adoptée très jeune par de braves gens qui la traitèrent comme leur enfant, lui firent donner une instruction assez solide et qu'ils comblèrent de bienfaits de toutes sortes. Mais elle se laissa dévoyer depuis quelques mois et fournit à ses bienfaiteurs tant de sujets de mécontentement qu'ils durent se désintéresser d'elle.

Arrestation

Avant-hier soir se présentait au bureau de police un individu qui sollicitait un billet de logement. Il n'avait aucun papier et on l'éconduisit. Un instant après il revint à la charge ; il fut alors écroué au dépôt.

Son cas fût examiné hier matin par M. le commissaire de police du 1er arrondissement, déclara se nommer J.-B. Letousey, 48 ans, [illegible]assier, né à Amiens.

Cet individu qui jadis a paraît-il occupé une certaine situation sociale dans sa ville natale, a déjà subi 7 ou 8 condamnations pour vagabondage.

Il a été maintenu en état d'arrestation.

Plainte

Mlle Hélène Espilette, soigneuse chez M. Lemoine, rue de la Blanche-Porte et demeurant à Marcq-en-Barœul, a porté plainte à la police contre le nommé Auguste H., [illegible] M. Vanzeveren, rue de la Belle-Vue, qui se serait livré à des violences sur sa personne.

Chronique colombophile

Un pari intéressant. — On sait que depuis plusieurs années déjà, la constatation automatique est à l'ordre du jour dans toutes les sociétés colombophiles à Roubaix et Tourcoing, *comme pour toutes les innovations sérieuses en la matière du reste*, ont pris la tête du mouvement, et voilà bien longtemps que toutes les sociétés importantes ont adopté le constateur Van den Bossche. Dans le commencement il est vrai, cet appareil laissait un peu à désirer, mais il y a 3 ans environ des modifications reposant absolument sur la mécanique, vont été apportées par M. Léon Lefebvre de Tourcoing, et ce constateur qu'aucun autre n'a pu détrôner, est plus répandu maintenant à lui seul que tous les autres systèmes réunis absolument incapables de rivaliser avec lui.

Cependant, quelques personnes prétendaient qu'il était encore sujet à la fraude et l'honorable M. Browayes, président du Cercle Union de Roubaix s'était fait leur porte-parole. Il a proposé un pari de 100 fr. prétendant qu'il parviendrait à frauder avec cet appareil.

Ce défi fut relevé immédiatement par MM. Edmond Dujardin et Pierre Ducatteau, et lundi soir 24 décembre, plus de cent amateurs se trouvaient réunis au Café Pandore, à Roubaix, pour assister aux expériences frauduleuses que devait pratiquer M. Browayes.

Six appareils choisis au hasard avaient été *apportés et après bien des recherches et tâtonnements restés infructueux*, M. Browayes dut s'avouer vaincu.

L'appareil Lefebvre, surnommé « Mitrailleuse » à entonnoirs a déjà essuyé le feu de la rampe, et l'on peut dire sans crainte d'être démenti, que c'est le seul aujourd'hui qui comme constateur automatique peut rendre et a déjà rendu des services inappréciables à la colombophilie.

PLUME AUX PATTES.

LE NORD

AVESNES

La bande des voleurs de Beaurepaire

(suite)

De nouveaux faits indéniables nous permettent de revenir, sans indiscrétion, sur les exploits et sur partie des membres de la nouvelle bande de voleurs de Beaurepaire :

La veille, des perquisitions opérées par *ordre* du parquet d'Avesnes, lors de son transport à Beaurepaire, le fossoyeur de la commune, un sieur Denaizert, et sa famille, s'enfuirent en Belgique ; plusieurs complices les accompagnèrent, notamment une fille Forient.

Comme nous l'avons dit dans une précédente information, une énorme quantité d'objets volés furent retrouvés chez Denaizert et transportés à la mairie de Beaurepaire, dans la voiture réquisitionnée de M. D., marchand de fromages ; Denaizert a « oublié », en partant, d'emmener quelques bestiaux qu'il possédait.

Une machine à coudre, maquillée par une nouvelle couche de peinture, a été retrouvée chez un propriétaire de Beaurepaire ; le détenteur affirme, que la fille Forient, l'avait prié de la conserver pendant quelque temps; une autre version à cours, mais nous la passons sous silence, quant à présent :

Plus de dix vols qualifiés ont été commis par cette bande, dans le seul mois d'Août, à Cartignies, Beaurepaire, Prisches, Beaucamps, etc..., et, tous les volés ne se sont pas encore fait connaître, car ils craignent les vengeances des nouveaux écumeurs; plusieurs, et nous le savons de source certaine, n'hésiteraient pas à se venger cruellement des indiscrets qui les auraient fait connaître.

Il est à espérer que la fermeté dont M. Maroniez, juge d'instruction près le tribunal d'Avesnes, chargé de cette grosse affaire, a donné tant de preuves, permettra de trouver sous peu, les preuves indéniables de la culpabilité de cette bande redoutable et que ses membres seront bientôt mis dans l'impossibilité de continuer la coupable industrie dont ils ont tiré profit jusqu'à ces jours passés.

DUNKERQUE

Armboutscappel. — *Exploits de voleurs* (Nouveaux détails). — L'enquête ouverte sur cette affaire lui donna une étrange tournure sur laquelle nous ne voulons pas nous appesantir, nous nous contenterons seulement de mettre sous les yeux de nos lecteurs les détails qui suivent :

Corneil Ryckewaert est âgé de 21 ans, c'est lui, qui, ainsi que nous l'avons dit, qui se rendit à Bergues pour avertir la gendarmerie à laquelle il fit son récit en pleurant. Il raconta qu'à 2 heures du matin, sa voisine Mme Wuilleman, l'avait réveillée et qu'il avait quitté sa maison à 4 h. 40 pour se rendre à la messe de 5 heures. Il avait eu, ajouta-t-il un pressentiment qu'un malheur était arrivé et aussitôt après la messe il s'était empressé de revenir chez lui.

Quand il a frappé à la porte, il entendit sa femme lui dire d'une voix faible : « Je suis liée, je ne puis ouvrir. » C'est alors qu'il força la porte pour entrer, et s'empressa de délivrer sa femme qu'il avait trouvée ligottée.

A la suite de cette déclaration, la gendarmerie s'étant transportée à Armboutscappel a d'abord interrogé Joséphine Couvelaere, femme Ryckwaert, âgée de 25 ans.

La femme de son côté a raconté ce que nos lecteurs savent déjà du reste, l'histoire des trois bandits dont l'un était une femme ou un homme déguisé en femme. Cette dernière, dit la femme Ryckewaert, tenait un bâton au-dessus de ma tête, comme pour me menacer, si je criais. D'après encore la femme Ryckewaert, l'homme qui l'aurait ligottée était vêtu d'un paletot noir et coiffé d'une casquette. Il lui aurait ligotté les jambes et les mains avec des cordes d'une longueur excessive, puis lui aurait simplement placé sur la bouche un mouchoir à carreaux bleus qu'il avait emporté en nuque.

Le troisième individu, toujours d'après la femme Ryckewaerf, était vêtu d'une veste blanche et portait un chapeau.

Enfin, les voleurs ont fracturé les meubles, pillé le linge et emporté l'argent.

Or, ce récit a été trouvé plein de contradictions, l'enquête a relevé surtout d'étranges choses au sujet des cordes, elles seraient trop courtes pour avoir servi au ligotage, ainsi que l'indiquait la femme Ryckewaert.

Ensuite, les gendarmes n'ont relevé aucune blessure sur les membres de la femme.

Enfin, aucune trace de pas ni d'escalade n'ont été relevées. Cependant, d'après les dires des époux Ryckewaert, les voleurs auraient dû escalader une clôture de 2 m. 50 qui entoure le jardin.

On le voit justement cette affaire offre des côtés bien mystérieux.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 27 décembre

Présidence de M. Martin, vice-président.
Ministère public : M. Gachon.

LILLE

Coups de revolver. — Mme veuve Pierens Sieut, un cabaret au n° 4 de la rue Mercier, elle a deux filles, l'une de 18 ans, l'autre de 16, qui l'aident à servir les clients. La maison ne jouit pas d'une grande considération.

On y reçoit beaucoup de jeunes gens qui viennent attirés par les appas de ces demoiselles.

Le tribunal a eu aujourd'hui à juger deux affaires, où des coups de revolver ont été tirés, et qui ont eu pour théâtre le cabaret en question.

La première de ces affaires s'est passée le 2 décembre dernier. Un jeune homme de 24 ans, Léon Delcourt, se trouvait avec quelques amis en train de prendre une consommation. Quatre personnes *se trouvaient à une table voisine. Une légère discussion* s'engagea dans le groupe de Delcourt, sur les quatre individus de l'autre groupe se leva alors et engagea les autres à se taire. Une bagarre survint alors, au cours de laquelle Delcourt qui avait été l'amant de Louise Pierens, âgé de 26 ans, sortant un revolver de sa poche, le braqua dans la direction de ses adversaires et blessa à la joue gauche un nommé Marsal.

Me Basquin plaidait pour Delcourt et, vu les bons antécédents fournis sur son client, demandait *et l'indulgence* du tribunal et l'application de la loi Bérenger.

Le ministère public au contraire a cru devoir requérir une peine de prison, en demandant au tribunal, vu la gravité des faits et pour l'exemple, de ne pas prononcer le sursis.

Le tribunal se retire alors pour délibérer. Il revient, après quelques instants, condamnant Léon Delcourt à 2 mois de prison, mais en lui accordant le bénéfice de la loi Bérenger.

Le public, au prononcé de cette sentence, bat des mains et M. le président fait alors pendant quelques moments évacuer la salle.

La deuxième affaire peut s'intituler un *Drame passionnel*. C'est en effet la jalousie qui amène sur les bancs des prévenus Octave Berche, un jeune homme de 17 ans. Berche lui aussi s'est servi de son revolver et voici dans quelles circonstances :

Au commencement de novembre un de ses amis l'avait amené au cabaret de la rue Mercier. Après quelques jours le jeune homme, épris des charmes de Mlle Louise Pierens, âgée de 16 ans, revint lui faire une visite, et en fin de compte on s'aima, on se le dit et on se le prouva.

Mais, quelques nuages ne tardèrent pas à apparaître à l'horizon. Berche était jaloux, jaloux de Léon Delcourt et les amants eurent pour cette cause quelques discussions.

Le 6 décembre vers 7 h. 1/2 au matin, le jeune homme arriva au cabaret. Il était ivre, paraît-il, et, à propos d'un foulard qu'il avait pris à sa maîtresse et ne voulait pas rendre, les deux amants se chamaillèrent.

A 11 heures, Berche revient, la discussion recommença, et, poussé par la jalousie, il tira contre Louise Pierens un coup de revolver qui lui fit une petite blessure à la joue gauche. Puis, tournant son arme contre lui, il en déchargea deux coups qui le blessèrent.

Depuis, la paix a été faite et Louise a déclaré qu'elle causait encore à Octave.

Le tribunal a condamné le prévenu à la peine de trois mois d'emprisonnement, mais il lui a fait également, vu son jeune âge et ses bons antécédents l'application de la loi Bérenger.

TOURCOING

Contravention à la police des chemins de fer. — **Déclaration inexacte. — Expertise. — Acquittement.**

M. Samyn, agent en douanes, suivant les instructions de M. Matteleare, marchand de paille à Courtrai, expédiait le 2 juin dernier, en gare de Tourcoing, à l'adresse de M. Severeere, fabricant de chaises à Lille, quelques colis de paille. Il agissait en qualité d'intermédiaire et il déclara les pailles comme « pailles » à colis dans la lettre de voiture.

Or, ces pailles, comme le constata la Compagnie du chemin de fer, étaient des pailles fines à classer dans la catégorie des pailles de luxe. Elles étaient en effet sans nœud, et coupées à même longueur. Le tarif à appliquer était donc un tarif supérieur à celui des pailles ordinaires qu'avait payé l'intermédiaire-expéditeur.

M. Matteleare était donc poursuivi pour fausse déclaration, ayant donné ses instructions à son intermédiaire. Mais, comme en matière de délit contraventionnel l'intention frauduleuse n'est pas exigée pour que la contravention donne lieu à poursuite, M. Samyn était compris dans la poursuite.

Le 25 octobre, sur la demande de Me Delemer, le tribunal nomma M. Castelain-Caillet expert, avec mission de dire si les pailles litigieuses constituaient des objets en paille fine ou toute autre paille.

Le rapport de l'expert conclut que les dites pailles n'étaient pas des pailles de luxe.

Les Compagnies du chemin de fer du Nord et de Paris-Lyon-Méditerranée s'étaient portées parties civiles. A la suite du rapport, quand l'affaire vint à l'audience, elles déclarèrent se désister.

Me Delemer pour MM. Samyn et Matteleare s'en rapportèrent à la justice ; le Ministère en fit autant.

Le Tribunal a acquitté MM. Samyn et Matteleare. Il a condamné les parties civiles aux dépens, par ce motif que leur désistement avait été tardif.

Rixe. — *Au commencement de décembre*, Pierre Speeck, 19 ans, peigneur au Pont-de-Neuville, a frappé de coups de poings et de coups de tête dans la poitrine sans aucune provocation, un ouvrier qui sortait de chez M. Desurmont, le sieur Lienen, à qui il en voulait.

L'auteur de cette lâche agression a été condamné à 10 jours de prison.

Outrage à la police. — L'agent Debruygne faisant une enquête était venu pour interroger les époux Cadart-Leuliaux. Ceux-ci lui répondirent d'abord avec calme. Mais tout à coup Cadart se mit à interpeller grossièrement l'agent et la femme en fit autant.

Cadart Jules, 27 ans, marchand ambulant, a été condamné à 6 jours de prison ; sa femme, Florine Leuliaux, à 25 fr. d'amende.

Cour d'Assises du Nord

M. le Ministre de la justice a nommé M. Lasne, conseiller à la Cour d'appel de Douai, président de la prochaine session qui s'ouvrira en février.

55 ANNÉES DE SUCCÈS
Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est l'ALCOOL DE MENTHE
RICQLÈS
[illegible] contre les INDIGESTIONS, [illegible] maux de cœur, de tête et contre grippe et refroidissements [illegible] 53 récompenses dont 23 [illegible]. Exiger le nom de Ricqlès.

Programme des Spectacles et Concerts

Association Symphonique de Tourcoing (5e année). — [illegible] 1895, à quatre heures, dans la salle de la Société des Fêtes, place Leverrier. — Premier Concert-Matinée, en dehors de l'abonnement de MM. les membres honoraires avec le concours de Mlle Jeanne Cordonnier, cantatrice, lauréate du Conservatoire de Lille.

PETITE CORRESPONDANCE

M. [illegible], *Lille*. — Le dix de blanche vous empêche de compter 90, et même de gagner, mais ne peut [illegible] de compter le point ; en conséquence les deux dix de blanches marquent 20. 2° Le dix de blanche a gagné. — *Un* [illegible] — Votre sœur ne [illegible] pas votre [illegible]. Vous ne serez pris que pour un an. — *M. A. Gallet, à Arras.* Première lettre demandait billets de loterie de l'*Arbre de Noël* et a été remise au Comité de l'œuvre. Allons voir à vous donner satisfaction. — *B. B.* Une opposition de votre part paraîtrait rigoureuse et contraire à l'intérêt de l'enfant. — *Lens, F.* La responsabilité incombera à celui qui vous a vendu.

LE FACTEUR.

CONVOCATIONS

Libre-Pensée de Roubaix. — Les membres sont priés d'assister à la fête familiale qui aura lieu le mardi 1er janvier 1895, à quatre heures du soir, 104, rue d'Alma, chez le citoyen H. Carrette, une grande distribution de jouets sera faite aux Enfants dont les parents sont membres de la Société, la distribution aura lieu de 4 à 6 h. du soir.

— Les syndicats des mécaniciens, des mouleurs et des chauffeurs mécaniciens sont convoqués par le Parti ouvrier à une réunion plénière pour les trois syndicats, qui aura lieu demain vendredi, à 8 heures 1/2 du soir, au local « La Paix », pour le choix d'un candidat pour les élections de prud'hommes qui auront lieu le 27 janvier prochain.

Les livrets ou cartes de syndiqués seront exigés à l'entrée.

Etat-civil de Roubaix

Du 27 décembre

Naissances. — Blanche Wetler, rue Sainte-Thérèse, cour Bernard, 5 — Emile Dydereck, boulevard Gambetta, 24 — Octave Collier, quai de Calais, cour Bogier, 2 — Clémence Desbiens, rue d'Alma, faubourg France, 52 — Julienne Bouille, Hôtel-Dieu — Georges Cossemble, rue Voltaire 16.

Décès. — Alphonse [illegible], 6 ans, rue Bayart, 28 — Marie Claerhout, 45 ans, rue Archimède, 140 — Léon Fasseur, 20 ans, Hospice civil, rue Barbieux — Léonard Vanderleken, 49 ans, rue Solférino, 52 — Maria Tristant, 44 ans, Hôtel-Dieu — Sophie Bayard, 50 ans, id. — Adèle Molet, 62 ans, id. — Marie Dubrulle, 15 mois, rue Ste-Elisabeth, cour Devreumart, 15.

Mariage du 27 — Entre : Edouard Belvaux, employé d'assurances, 26 ans, rue des Guinguettes, 42 et Adèle Cuypens, tailleuse, 25 ans, rue des Guinguettes, 45.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 27 décembre

Naissances. — Pharailde Maes, rue du Tilleul — Denise Desnoyttere, rue des Archers — Eugène Marquette, rue de l'Epine — Alice Deboeschère, rue Croix-Blanche.

Décès. — Célestin Vanhoutte, 79 ans, sans profession, aux Petites Sœurs, rue de Lille — Louis Sant, 81 ans, sans profession, Hospice Général, rue d'Havré — Gratien Tocqueriaux, 58 ans, bobineuse, rue Carlier, cour Piat — Louis Detavernier, 31 ans, 9 mois, marchand, rue de Menin, 67.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 27 décembre 1894.

Si la perspective des fêtes du jour de l'an retire au marché un peu d'animation, elle ne lui enlève pas sa fermeté.

On cote le 3 0/0 101.72, le 3 1/2 à 107.40.

L'Italien lui discute, et même coûtant par son syndicat, reste à 87.05.

Dans le groupe des *Sociétés de Crédit*, on note des affaires suivies sur le Crédit foncier de 923.75 à 925, les obligations ne sont pas moins animées.

Le *Comptoir National d'Escompte* se consolide à 575.

La *Société générale* se retrouve à 485, toujours recherchée par sa clientèle habituelle.

Le *Crédit lyonnais* se présente à 881 25.

L'action de la *Compagnie d'exploitation des Chemins de fer Orientaux* est à 548 50.

Les capitaux du comptant se portent avec entrain sur les obligations du Secteur de la rive gauche de Paris qui, à 485 donnent un rendement net de près de 5 0/0.

L'action de la *Compagnie des Indes Occidentales*, donne lieu à de nombreuses transactions à 510.

L'obligation des *chemins de fer économiques* vaut 425.

BOURSE DE LILLE

du 27 décembre 1894

EMPRUNTS (Villes et Départements)
Lille 1880 (obl. 100), 117,50. — Lille 1890 (obl. 500), 503.

FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX
Denain et Anzin (à 500 f. p. p. 840.

OBLIGATIONS DIVERSES
Eaux de Dunkerque (r. à 500), 501,25. — Id., nouvelles, (r. à 500), 501 25.

CHARBONNAGES (Actions)
[illegible] (à 100 de dernier, n. 4180 [illegible] — Grassey, le 1/6 sixième, p. 2225. — Carvin (à 500 t. p.) 1825 — Crespin (à 500 t. p.) 100 — Douchy, [illegible] d'actions, 78 — Escarpelle (à 500 t. p.) n. 2280 — Meurchin (à 500 t. p.), n. 3300.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison
J. BULTÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions. — Versements. Conversion.
Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES
Achat et Vente d'Actions de Charbonnages

BOURSE DE BRUXELLES

du 27 décembre 1894

Emp. 3 1/2 s. I.	101 75	Brux. lib. 1886.	107 11
— sér. II.	101 75	Nouv baré 1886.	— —
— sér. III.	101 75	Ostende à 5...	
— 3.	102	— 1877.	
Anvers [illegible]		— 1882.	
		Termonde 1874. 3.	53 75
		— 1869 3 1/2	
		Gand 1883. 3.	114 75
Ch. [illegible]	117 50	— 1880. 3.	101 —
		— 13 8. 3.	104 50
		Liège 1853. 2	112.
[illegible]	119 25	— 18 8. 3.	101 —
[illegible]	106 25	— 1874.	— —
Anvers 1887 [illegible]	109	— 1879.	103 —
[illegible] 1887.		— 1889.	103 60

COUPONS
Comptoir de Change
FONDÉ EN 1870
A. PAJOT & CH. LEFEBVRE
Siège Social :
LILLE, RUE NATIONALE, 49 bis
Succursales :
ROUBAIX, 6, rue de la Gare. | LILLE-WAZEMMES, Rue Gambetta, 11 ter.
PAIE dès à présent tous les Coupons de Janvier, Février et Mars.
La Maison a attaché à ce service celui GRATUIT de vérification de Tirages, qui rend les plus grands services aux porteurs de titres.

CARTES de VISITES
Sur BRISTOL . . . 1 fr. 45
Sur IVOIRE SUPÉRIEUR . . 2 fr.
Voir Spécimens à la 4me page.

Les cartes de visite seront distribuées les 30 et 31 décembre à *Lille, Roubaix et Tourcoing par les facteurs Express*, moyennant 0 fr. 025 par enveloppe. Les déposer le plus tôt possible aux bureaux de l'*Express*, 3, rue des Débris-St-Etienne à Lille, ou 145 bis, rue du Collège à Roubaix, pour en faciliter le classement.

MAISON DU TAPIS
7, Rue du Vieil-Abreuvoir, à ROUBAIX
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
100 Pièces Linoléum Fort
à 2 fr. 25 le mètre.
Moquettes, Carpettes de toutes tailles
Tentures — Tapis de table
Foyers — Fourrure Thibet — Couvertures
Articles de la Chine et du Japon pour cadeaux.
Le plus grand assortiment et le meilleur marché de la région.

AVIS IMPORTANT
DEMANDEZ chez tous les Epiciers le CHOCOLAT fin à la marque du Président de la République.
Constant CHORBART-DUMONT, Roubaix
Seul dépositaire.

ASTHMATIQUES !
[illegible]
UN DÉSINFECTANT
[illegible]

RÉGLISSE PECTORALE L. B. AU GOUDRON
Sa Supériorité sur les autres Pastilles [illegible] partout, ceux qui en font usage. La Boîte : [illegible] chez les Pharmaciens.
Exiger sur la bande qui entoure la Boîte la Marque L. B. en rouge.
Dépôt principal : Pharmacie LE BEUF, à Bayonne.

BULLETIN LAINIER

MARCHÉ A TERME de Roubaix-Tourcoing

Du 27 Décembre

	Cote préc.	Cote du jour	Cote préc.	Cote du jour	Cote préc.	Cote du jour
Janvier	3 325	3 30			3 90	
Fév.	3 325	3 325			3 90	
Mars	3 425	3 425			3 925	
Mars nouv.						
Avril	3 45	3 45				
Mai	3 475	3 475				
Juin	3 50	3 50			4 00	
Juillet	3 525	3 525				
Août	3 55					
Septembre	3 55					
Octobre	3 60					
Novembre						
Décembre	3 35				3 90	

DÉTAIL DES VENTES
Ventes du jour
à la Type unique

Janvier	50,000	»	à 3.30
Id.	5,000	»	à 3.325
Février	10,000	»	à 3.325
Mars	5,000	»	à 3.425
Id.	10,000	»	à 3.45
Avril	5,000	»	à 3.45
Mai	5,000	»	à 3 475
Juin	5,000	»	à 3.50
Id.	5,000	»	à 3.525
Juillet	5,000	»	à 3.525
Id.	5,000	»	à 3.55
Report :			
Janvier à octobre	10,000	»	à 0.075

Total, 110.000 kilos.
Tendance soutenue.

Anvers, 27 décembre.

Peignés allemands de la Plata.
Contrat B
Décembre, 000 [illegible] ; janvier, 325 [illegible] ; février, 337 0/0 ; mars, 340 0/0 ; avril, 342 0/0 ; mai, 345 0/0 ; juin, 345 ; juillet, 347 0/0 ; août, 350 0/0 ; septembre, 350 0/0 ; octobre, 353 [illegible] ; novembre, 000 0/0.

Peignés français de la Plata
En disponible, 0 [illegible] à 65 balles de la Plata [illegible].
Ventes 00.000 kilos.
Marché calme.

Bourse commerciale de Paris

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Farines : 12 marques.					
Décemb.	42 45	42 40	4 prem.	42 90	42 90
Janvier	42 80	42 80	4 mars	43 —	42 95
Marque Corbeil (clôture) 47 —					
Blés					
Décemb.	18 65	18 65	4 prem.	18 75	18 63
Janvier	18 65	18 65	4 mars	18 85	18 90
Seigle					
Décemb.	11 50	11 50	4 prem.	11 50	11 50
Janvier	11 50	11 50	4 mars	11 75	11 65

Huile de Colza	Ouv.	Clôt.	Huile de Lin	Ouv.	Clôt.
Courant	49 75	49 75	Courant	50 50	51 —
Janvier	49 75	49 75	Janvier	48 50	48 75
4 premiers	49 75	49 50	4 premiers	48 50	48 75
4 Mars	48 50	48 50	4 Mars	48 75	48 50

Alcools		
Courant	34 75	34 75
Janvier	35 —	35 —
4 premiers	35 —	35 —
4 chauds	34 75	34 25
Disponible		

Sucres blancs		
Courant	25 75	25 75
Janvier	25 87	25 87
4 premiers	26 12	26 12
4 mars	26 62	26 62
Roux 88°	24 75	24 75

Marché de la Villette du 27 décembre

	Amenés	Vendus	Prix
Bœufs	1561	1465	[illegible]
Vaches	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Taureaux	189	179	[illegible]
Veaux	450	423	[illegible]
Moutons	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porcs	[illegible]	[illegible]	[illegible]

BOURSE DE PARIS

	Cours		Cours
3 0/0	101 60	Ville de Lille	[illegible]
3 0/0 amortissable	101 [illegible]	[illegible]	[illegible]
3 0/0 [illegible]	101 [illegible]	[illegible]	[illegible]
3 1/2 comp.	107 40	[illegible]	[illegible]
3 1/2 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ville de Paris	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Gérant : E. DUCROCQ.